



SYNDICAT cgt

du Conseil Départemental

11 rue François Chénieux CS 83112

87031 LIMOGES CEDEX 1

Permanence du mardi au vendredi

☎ 05 44 00 11 95 – port : 06 18 08 13 93

Email : cgt@haute-vienne.fr BLOG: [cgt-cd87](#)

Limoges le 10 mai 2021,

A Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Vienne

Objet : préavis de grève

Monsieur le Président,

Par courrier du 27 avril 2021 adressé à Mme Amélie d MONTCHALIN Ministre de la transformation et de la Fonction publique, à Monsieur Olivier VERAN Ministre des Solidarités et de la Santé et M. Adrien TAQUET Secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles, la Fédération CGT des Services publics a déposé **un préavis de grève pour la journée du 20 mai 2021.**

Ce préavis de grève est déposé de 00h à 24h pour l'ensemble des assistants familiaux de la Fonction publique territoriale, afin de lui permettre de prendre part aux différentes initiatives de mobilisation. Nous vous en adressons une copie.

Le Syndicat CGT des personnels du Conseil Départemental y souscrit entièrement et sans réserve et relaie ce préavis auprès de vous par le présent courrier.

Nous vous adressons également les revendications propres aux assistants familiaux employés au Conseil Départemental de la Haute-Vienne :

- Toute place non occupée pendant 15 jours, doit être rémunérée au-delà.
- Une reconnaissance sous la forme d'une prime pour les agents titulaire du DEAF.
- La mise en place d'un protocole en cas de dénonciation. Ecoute de la parole de chacun.
- Lister ce que prend en charge l'indemnité d'entretien. Création d'un outil avec tous les besoins répertoriés pour un enfant et se référer à ce tableau pour que l'ass fam connaisse ses droits. Cet outil apporterait plus de clarté et une facilité de recrutement.
- Les kms remboursés dès le 1^{er} km ou si une ass fam fait plus de 20 kms dans une journée (addition de différents trajets) les frais doivent être pris en charge.
- Un récapitulatif sur les allocations pour l'année en cours qui doivent être versées à chaque enfant suite aux différentes décisions.

- Un meilleur suivi sur le maintien du salaire (partenaire VYV). Un grand nombre d'ass fam reçoit son complément de salaire après 2 mois d'arrêt alors que l'employeur a déjà mis en place la suspension du salaire.
- Un meilleur suivi des congés.
- Une évaluation individuelle tous les 2 ans avec un point sur les difficultés rencontrées par l'agent pour éviter les burn-out, les démissions, les divorces... Cela permettra aussi de recenser les besoins en formation, la mise en place d'un soutien. La possibilité de se préparer à une reconversion ...

Nous restons disponibles pour toutes négociations sur nos revendications et vous demandons d'être reçu en audience.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Pour le Syndicat CGT des personnels
Du Conseil Départemental
Le Secrétaire Général

Philippe LAVERGNE